

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D2026-3-8**

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

**Objet : Désignation de la
Commission Communale
d'Ouverture des Plis -
Commission d'Appel
d'Offres (CAO)**

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 27 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 23 Mars 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINÉ-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la CAO :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

VOTE

Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6.33

Liste 1 : MARRE Francis / PARRO Jean-François

Liste 2 : FOUSSAT Françoise

LISTE	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	15	2	0	2
Liste 2	4	0	1	1

- **PROCLAME** élus les membres **TITULAIRES** suivants :

**MARRE Francis
PARRO Jean-François
FOUSSAT Françoise**

Membres suppléants

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6.33

Liste 1 : GIBERT Benoît / LESMARIE Bruno / BITAUD Yoann

Aucune autre liste est présentée.

LISTE	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	19	3	0	3

- **PROCLAME** élus les membres **SUPPLEANTS** suivants :

GIBERT Benoît
LESMARIE Bruno
BITAUD Yoann

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le/La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Andre ARNAL